



« Mieux vivre ensemble »

Janvier 2024

A RETENIR

DATE AG :

25/03/2024

TRAVAUX :

Tous les projets de travaux qui modifient l'aspect extérieur des pavillons et de leur environnement doivent faire l'objet d'une demande écrite et détaillée auprès du Conseil Syndical.

Certains de ces projets doivent également faire l'objet d'une demande auprès du service urbanisme de la mairie, pour vous aider voir la photo ci-dessous.

CONTACT ASL :

MARQUES PARENTE Johanna

(Présidente de l'ASL)

06.29.48.56.05

champdollent@gmail.com

- **Trésorerie**

Le Conseil Syndical et son trésorier remercient les propriétaires. La totalité des cotisations 2023 a été encaissée.

- **Assemblée Générale**

Vous souhaitez soumettre une question à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale ? Merci de nous en informer le plus tôt possible.

Nous vous rappelons que si le nombre obligatoire de membres au conseil n'est pas atteint, nous serons dans l'obligation de passer par un syndic professionnel, nous attendons donc un maximum de candidatures.

En cas d'absence, pensez à donner votre pouvoir à un voisin ou à un membre de l'ASL.

- **Changement de propriétaires**

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants. De par votre acquisition, vous devenez membres de droit de l'ASL "Le Champ Dollent" et vous êtes donc appelés à vous conformer au cahier des charges remis par votre notaire (téléchargeable sur le site de ASL).

Notre village réalisé par Kaufman & Broad est découpé en cinq Associations Syndicales Libres, chacune disposant de son propre cahier des charges : ce qu'il est possible de réaliser en terme de travaux / modifications sur les pavillons dans l'une des ASL ne l'est peut-être pas dans une autre. C'est pourquoi le Conseil Syndical doit être systématiquement consulté avant tout projet de modification et ou d'aménagement extérieur. Aucune autorisation de la Mairie ne sera donnée sans l'accord écrit de l'ASL.

- **Chenilles processionnaires**

La période des chenilles a commencé et nous vous rappelons l'importance de faire le nécessaire pour enlever les cocons présents dans vos pins pour le bien de tous notamment des enfants et des animaux.

- **Tentative de cambriolage et homejacking**

Nous avons eu l'information que plusieurs tentatives de cambriolages et qu'un homejacking ont eu lieu ces dernières semaines.

Nous vous rappelons d'être vigilants, de bien fermer portes et volets et de mettre vos alarmes même quand vous êtes chez vous.

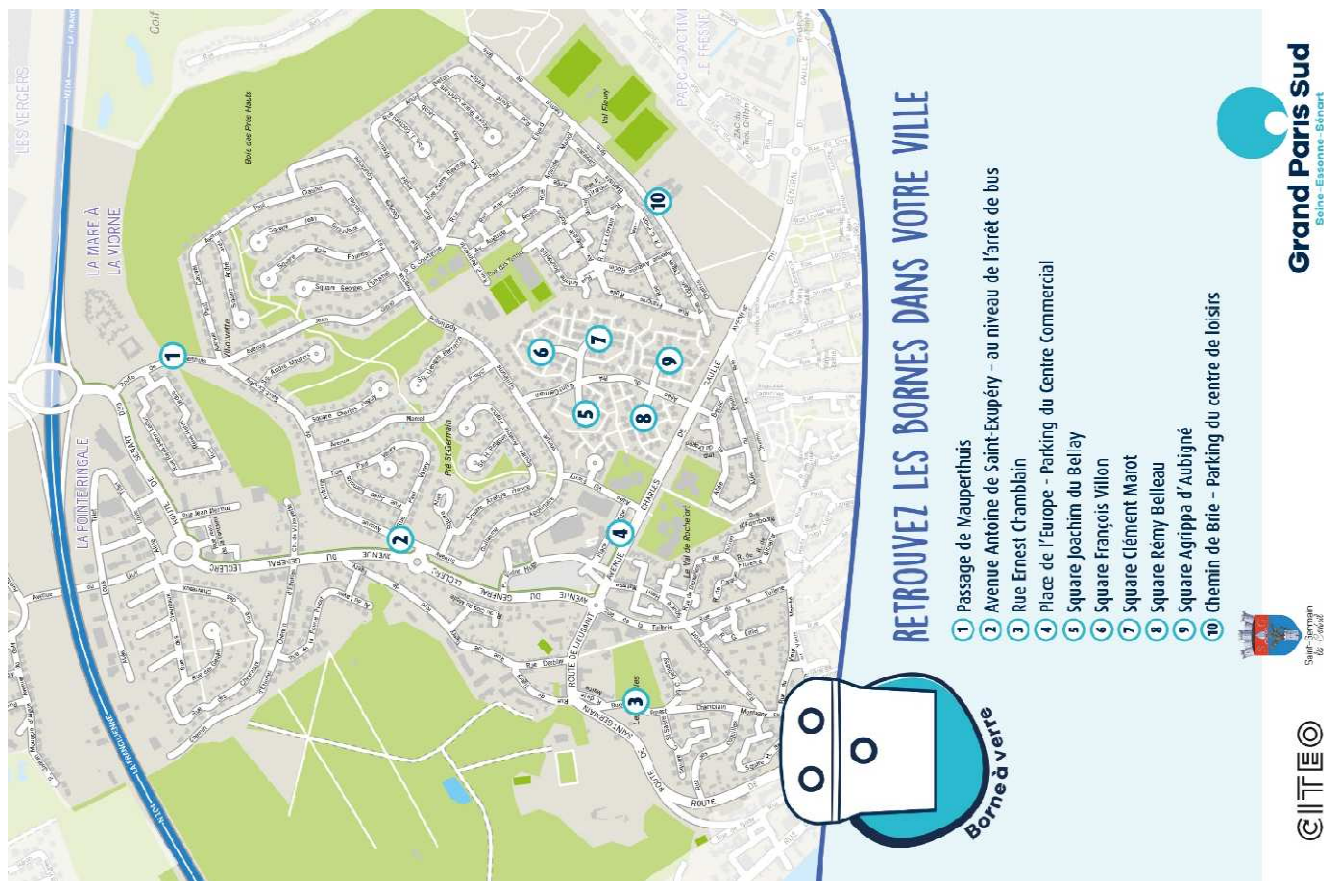
- **PLU**

Le nouveau PLU a été adopté le 18/12/2023 après plus de 6 ans d'étude. Il sera prochainement disponible sur le site de l'ASL.

Le conseil syndical vous souhaite, à vous et vos proches, une magnifique année 2024.

• Changement de la collecte du verre

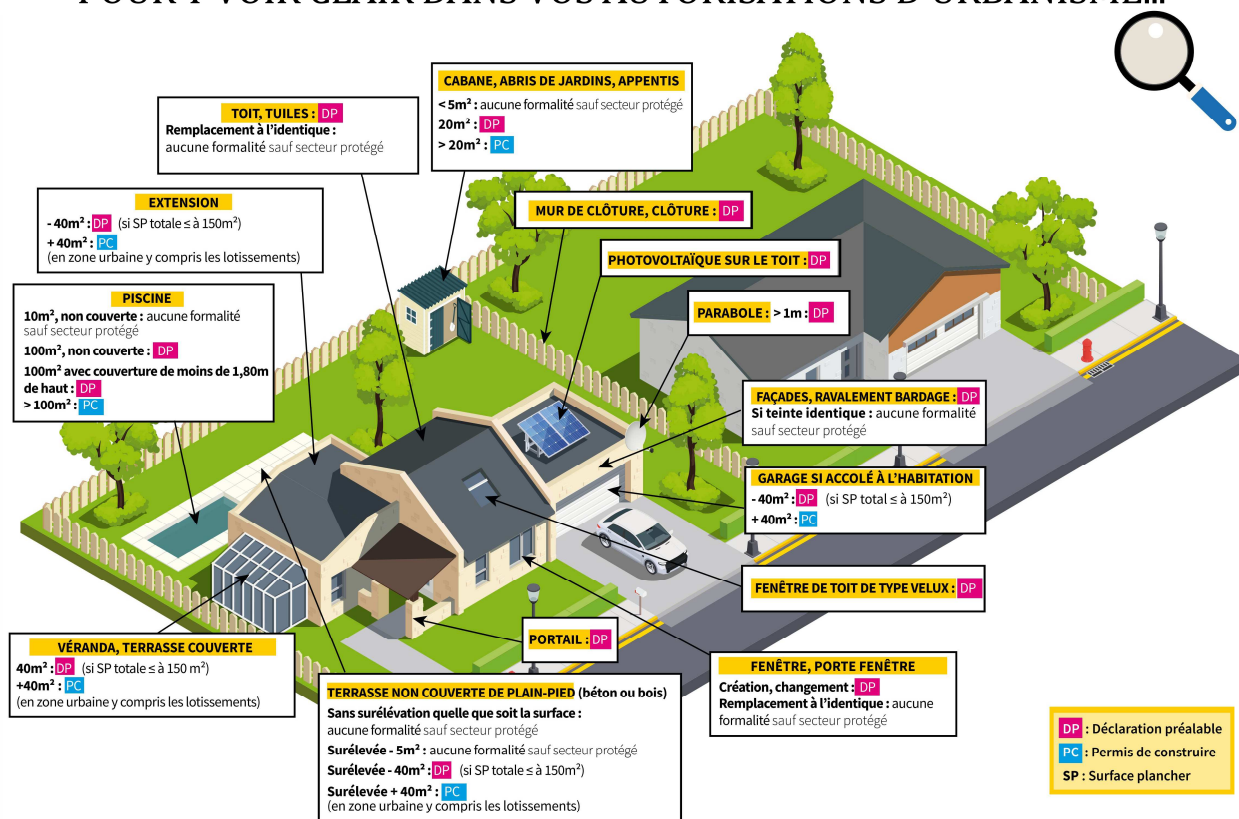
A compter de janvier 2024, la collecte du verre ne se fera plus et des bornes à verre ont été installées un peu partout sur la commune, elles sont placées pour une période de test et si le test est concluant, elles devraient être enterrées par la suite (voir plan ci-dessous).



• Aide pour les démarches auprès de l'urbanisme

Voici les travaux qui nécessitent ou non une demande auprès du service urbanisme de la mairie, **attention même s'il n'y a pas de dossier à faire à l'urbanisme, il est obligatoire de le faire à l'ASL pour tous les travaux.**

POUR Y VOIR CLAIR DANS VOS AUTORISATIONS D'URBANISME...



Attention cependant, certains travaux sont autorisés par la loi mais peuvent être restreints par votre règlement d'ASL (Association Syndicale Libre) ou votre syndicat. Pensez à vous rapprocher de votre ASL, si votre quartier en possède une, avant toute démarche.